



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 16479

Texte de la question

M Alain Madelin attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le problème des effectifs administratifs techniques ouvriers et de service employés dans les universités françaises. En effet, au-delà de toutes les contraintes d'encadrement pédagogiques posées par l'augmentation des bacheliers qui s'orientent vers les universités, au-delà des contraintes matérielles implicitement liées à cette extension de jeunes universitaires, il ne faut pas oublier l'ensemble des personnels ATOS qui sont contraints à travailler dans des conditions matérielles et temporaires des plus précaires. Que compte faire le Gouvernement en faveur de ces personnels tant sur le plan de l'effectif que des conditions de travail ?

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de budget pour 1990 que le Gouvernement présente au Parlement traduit clairement sa volonté d'améliorer la situation et les conditions de travail de l'ensemble des personnels ATOS et des personnels de recherche et de formation employés dans les établissements d'enseignement supérieur. Sur le plan des effectifs, le Gouvernement propose la création de cent cinquante-huit emplois de catégorie A et B, ainsi que soixante-dix-neuf dans les corps de bibliothèques, dans les catégories A, B et C. Ces mesures, accompagnées de la levée des décisions de « gel » des emplois, constituent un renversement de tendance et contrastent avec les suppressions décidées par les gouvernements précédents. Par ailleurs, plusieurs centaines de transformations d'emploi, à l'intérieur d'un même corps et d'un corps à l'autre, permettront de nombreuses promotions justifiées par les qualifications des agents et leur insertion progressive dans des statuts correspondant à leurs fonctions réelles. Dans les corps de recherche et de formation, les concours de recrutement seront ouverts dès la fin de cette année et les agents pourront bénéficier d'actions de formation d'initiative nationale, ce dont ils étaient jusqu'ici privés, dans des conditions qui font actuellement l'objet de discussions avec les organisations syndicales représentatives. Conformément aux conclusions de la table ronde organisée au mois de juillet dernier, ces organisations ont d'ailleurs été invitées à discuter de l'ensemble des problèmes de gestion et de statut des personnels, dans le cadre de la modernisation et du renouveau du service public. Ces négociations sont en cours. Le Gouvernement attend de l'ensemble de ces mesures, d'une part, l'amélioration des capacités d'accueil des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur et, d'autre part, une meilleure intégration des personnels ATOS, de recherche et de formation et des bibliothèques dans la communauté universitaire.

Données clés

Auteur : [M. Madelin Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16479

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3351